

Conformément à l'article R.823-21 du code de commerce, les commissaires aux comptes désignés auprès de personnes ou d'entités d'intérêt public ou auprès d'établissements de crédit publient sur leur site internet, dans les quatre mois de la clôture de l'exercice, un rapport de transparence.

SOMMAIRE

I Présentation de la société Premier Monde et de son environnement

II Gestion des risques des cabinets

III Clients

IV Ressources humaines

V Administratif et finances

IV Déclaration de l'organe de Direction

Les données fournies sont celles issues des comptes clos le 30/09/2016, date de clôture de la société Premier Monde.

I Présentation du groupe PREMIER MONDE

1. Les sociétés :

La société PREMIER MONDE (PM) est une SAS d'expertise comptable et de commissariat aux comptes au capital de 255 568 €. Elle est détenue à 96,59% par la société PREMIER MONDE HOLDING (PMH). Les 3,41% restants sont détenus par la société VERSET & Associés SARL.

Les sociétés PM et PMH sont inscrites au tableau des membres de l'ordre des experts-comptables du conseil régional de Rhône-Alpes et sur la liste des commissaires aux comptes près de la Cour d'Appel de Lyon. La société PREMIER MONDE est par ailleurs inscrite au tableau de l'ordre des experts-comptables du conseil régional de Paris.

Par ailleurs, PREMIER MONDE HOLDING a également acquis le 28 avril 2016 la société ACOFEX. Cette société d'expertise comptable est inscrite au tableau de l'ordre des experts-comptables de Paris. En date du 15 décembre la société ACOFEX a été inscrite sur la liste près de la cour d'appel de Paris. Elle n'était donc titulaire d'aucun mandat sur l'exercice présenté (30 septembre 2016).

Le groupe Premier Monde est présent à Paris, Vincennes, Lyon et Mionnay.

Les associés sont des professionnels en exercice et possèdent, directement ou indirectement la totalité du capital des sociétés.

Les activités se répartissent de la manière suivante :

Audit légal ou contractuel

Expertise comptable : Pme Pmi, artisans-commerçants, professions libérales, santé

Social : paie, conseil, contrat de travail

Juridique : secrétariat société, contrats

Conseil : aide à la création d'entreprise, stratégie, management, financement.

2. Le département audit légal et contractuel :

Cinq associés sont signataires de mandats d'audit légal. Une dizaine de collaborateurs interviennent de manière régulière dans les missions de commissariats aux comptes sur la soixantaine de salariés ou associés que compte le groupe. Le département audit intervient auprès de sociétés cotées, de groupes de sociétés dans des activités commerciales, industrielles et financières.

II Gestion des risques du cabinet :

1. L'indépendance

Le cabinet respecte le Code de Déontologie des Commissaires aux Comptes.

Une attestation d'engagement d'indépendance est signée chaque année par tous les associés et les collaborateurs du cabinet intervenant en audit.

Chaque année, lors de la réunion annuelle du département audit, sont rappelées les règles d'indépendance, d'incompatibilité, de conflit d'intérêt et de secret professionnel.

Pour les mandats auprès des personnes ou entités d'intérêt public et de leurs filiales significatives, il est fait application du principe de rotation des signataires prévu à l'article L.822-14 du code de commerce.

2. Le contrôle qualité :

Les objectifs sont les suivants :

- Obtenir l'assurance raisonnable que les missions sont réalisées conformément aux règles professionnelles et aux dispositions réglementaires et légales.
- Disposer d'outils permettant de faire face à des interrogations techniques spécifiques ou à des difficultés particulières.
- Vérifier que les rapports ou comptes rendus sont émis en adéquation avec les diligences mises en œuvre et en concordance avec les observations formulées au cours de la mission d'audit légal.

Des procédures ont été mises en place quant à :

- L'acceptation de la mission et le maintien de la mission : pour s'assurer que l'ensemble des précautions a été pris afin de garantir notamment l'intégrité des associés de la future entité à contrôler et du respect des règles déontologiques ;
- La planification de la mission : pour s'assurer que les collaborateurs bénéficient de la formation et l'expérience requise pour intervenir dans le dossier auquel ils sont affectés ;
- La délégation et supervision des diligences accomplies : permettant d'obtenir une assurance raisonnable que les travaux effectués répondent aux normes de qualité ;
- La revue indépendante pour les dossiers de personnes ou entités d'intérêt public, pour les autres dossiers dont le nombre d'heures de travail dépasse 180H et dans tous les cas de certification des dossiers avec réserve ou refus.

L'ensemble des associés signataires est responsable de l'application des procédures participant à la correcte réalisation des missions d'audit légal.

3. Date du dernier contrôle qualité :

Le cabinet PREMIER MONDE a fait l'objet d'un contrôle qualité diligenté par le Haut Conseil du Commissariat aux Comptes en juin 2013. Les conclusions étaient satisfaisantes.

En Novembre 2016 un nouveau contrôle délégué à la compagnie nationale des commissaires aux comptes a débuté, les travaux se poursuivent.

III Clients :

1. Chiffre d'affaires audit :

Au cours de l'exercice écoulé, les honoraires prestés se sont élevés à 773 K€ pour PREMIER MONDE (clôture 30/09/16). Les honoraires pour des missions autres que des missions légales et des missions DDL (diligences directement liées) ont été non significatifs (il s'agit principalement de commissariat à la fusion ou aux apports).

La société PREMIER MONDE HOLDING ne facture pas d'honoraires d'audit légal.

2. Liste des entités d'intérêt public :

ENTITE	DERNIER EXERCICE AUDITE (au jour de sortie du rapport de transparence)	TYPLOGIE	COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES
INSTALLUX	31/12/2015	APE-Eurolist C	PREMIER MONDE
EUROPACORP	31/03/2016	APE-Eurolist C	PREMIER MONDE

Cette liste ne comprend pas les filiales françaises d'entités d'intérêt public où nous exerçons une mission de contrôle légal.

IV Ressources humaines :

1. Collaborateurs :

L'effectif de PREMIER MONDE au 30 septembre 2016 se répartit selon nos métiers de la manière suivante (effectif non recalculé en ETP) :

Catégories	Total	CAC (1)	NON CAC	STRUCTURE
Associés	8		8	
Directeur de mission	2	2		
Chefs de missions	23	1	22	
Collaborateurs	26	2	24	
Structure	0			0
Total	59	5	54	0

(1) : Personnel exclusivement CAC

Une évaluation individuelle a lieu chaque année lors d'un entretien individuel avec deux associés afin notamment de valider les objectifs fixés lors de la saison précédente et de fixer les nouveaux objectifs.

Ce processus d'évaluation permet d'apporter les informations nécessaires à la prise de décision en matière d'organisation, de formation et d'évolution de carrière.

2. Associés :

Le groupe Premier Monde compte huit associés qui sont :

- Philippe BONNEPART
- Philippe JACQUEMET
- Arnaud MALIVOIRE
- Bruno MALIVOIRE.
- Franck ROSSI
- Bruno RUSCON
- Patrick VELAY
- Jérôme VERSET

La rémunération globale des associés est constitué d'une partie fixe, actualisée chaque année comme l'ensemble des rémunérations du personnel du groupe PREMIER MONDE, en fonction du niveau, de l'ancienneté et des responsabilités exercées (opérationnelles et fonctionnelles).

3. Formation continue :

Un plan de formation des associés et collaborateurs est déterminé chaque année après l'entretien individuel dont un des objectifs est d'évaluer les collaborateurs sur le plan de leurs performances, du respect des normes professionnelles et des règles déontologiques.

Parmi nos équipes, nous disposons de formateurs (profil directeurs de missions et associés), issus des grandes écoles de commerce ou équivalent. Les formations dispensées à nos équipes sont internes et externes.

Les associés de la société PREMIER MONDE respectent les obligations des articles L.822-4 et R.822-61 du code de commerce.

V Administratif et finances :

1. Gouvernance :

Les associés se réunissent de manière hebdomadaire et prennent des décisions collégiales après consultations des commissions ad hoc.

En fin d'exercice, les associés définissent la politique générale du groupe pour l'année suivante.

La commission finance propose le budget, fixe les investissements, vérifie que les réalisations sont conformes au budget.

La commission RH propose la politique de ressources humaines.

Les associés sont tous responsables d'un métier dont le rôle est de promouvoir son développement en l'animant et en coordonnant l'action de chaque collaborateur.

2. Représentation dans les instances professionnelles :

Philippe JACQUEMET est élu au Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables (CSOEC), président de la commission des Particuliers au CSOEC, administrateur de l'APLRL, conseiller technique de l'AGA santé Rhône-Alpes.

Bruno RUSCON a été élu au Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables de Rhône-Alpes de 2009 à 2012.

Patrick VELAY est vice-président du Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables de Rhône-Alpes (CROEC RA), président de la commission Communication Interne dudit CROEC RA, président du Club Fiscal Rhône-Alpes, administrateur du Club Fiscal au CSOEC.

Philippe BONNEPART est administrateur du CEDAGE et contrôleur adjoint de stage au sein de l'ordre des Experts-Comptables.

3. Finances :

Le département audit légal représente environ 15% du chiffre d'affaires du groupe.

VI - Déclaration de l'organe de direction

En application de l'article R 823-21 du Code du commerce, j'atteste que les informations présentées dans ce rapport sont conformes à la réalité. Les éléments tels que le système interne de contrôle qualité et son fonctionnement, les procédures correspondant aux pratiques d'indépendance et les dispositions relatives à la formation font l'objet d'un suivi et d'évaluations régulières destinés à s'assurer de leur qualité.

Fait à LYON / VILLEURBANNE

Le 21 décembre 2016

Bruno RUSCON

Président